



CR d'Organisation des Compétitions Féminines

PROCÈS-VERBAL N°06

Réunion du :	Lundi 06 novembre 2017 à Saint-Sébastien sur Loire
Pilote :	Gabriel GÔ
Présidence :	Daniel ROGER
Présents :	Bruno LA POSTA – Gabriel GÔ – Florent MANDIN
Excusé(s) :	Philippe BASSET – Fabienne MANCEAU – Aurélie CRUARD
Assiste :	Lydie CHARRIER

1. Coupe de France Féminine – Saison 2017/2018

La commission homologue le résultat des rencontres du 3^{ème} tour qui n'ont donné lieu ni à réserve, ni à réclamation, ni présenté d'irrégularité.

Elle remercie les clubs qui ont saisi le résultat de leur rencontre et transmis leur feuille de match dans les délais réglementaires.

La commission félicite les clubs qui ont disputé avec enthousiasme cette compétition et souhaite bonne chance aux six équipes qualifiées pour le 1^{er} tour fédéral qui est fixé au dimanche 10 décembre 2017.

Les équipes qualifiées sont les suivantes :

- Baugé EA Baugeois 1
- Changé CS 1
- Nalliers Foot Espoirs 85 1
- Orvault SF 1
- Rezé AEPR 1
- Sainte-Luce sur Loire US 1

En plus des équipes disputant le championnat de France de D2 Féminine qualifiées d'office pour ce 1^{er} tour fédéral :

- Angers CBAF 1
- La Roche sur Yon ESOFV 1
- Le Mans FC 1

2. Coupe des Pays de la Loire Féminines Crédit Mutuel 2017/2018

➡ Point sur les engagements

La commission fait le point sur les équipes engagées.

- 48 équipes engagées
- 19 équipes pour le District de Loire-Atlantique
- 11 équipes pour le District de Maine et Loire
- 06 équipes pour le District de Mayenne
- 04 équipes pour le District de Sarthe
- 08 équipes pour le District de Vendée

➡ Tirage au sort du 1^{er} tour

La commission procède au tirage au sort du 1^{er} tour qui aura le Dimanche 19 novembre 2017 à 15h00 sur le terrain du club 1^{er} nommé.

Sont exemptes :

- 1) Les 12 équipes de Régionale 1 Féminine
- 2) Les équipes qualifiées en Coupe de France Féminine

- 3) Par tirage au sort :
 - Oudon Couffé FC (Régionale 2 Féminine)
 - Sainte-Gemmes sur Loire O. (1^{ère} Division Féminine District de Maine et Loire)

Le tirage au sort du 1^{er} tour ayant été effectué, la commission n'acceptera plus aucun engagement à compter de ce jour.

🔗 Transmission des Feuilles de match

Les clubs devront **IMPÉRATIVEMENT** transmettre leurs Feuilles de Matches selon la procédure de la « Feuille de Match Informatisée » utilisée habituellement dans leur championnat.

Si pour des raisons indépendantes et ou techniques, la FMI ne peut pas être utilisée, Les clubs devront **OBLIGATOIREMENT** utiliser la feuille de match papier qui est disponible sur votre Footclubs et la transmettre au Service Compétitions de la L.F.P.L. à l'adresse suivante : competitions@lfpl.fff.fr.

Les services de la Ligue saisiront le résultat de la rencontre (Dans ce cas précis les clubs ne peuvent pas saisir leur résultat).

Les clubs devront remplir les obligations ci-dessus pour le Dimanche 19 novembre 2017 – 20h00 au plus tard.

🔗 Calendrier

La commission rappelle que les rencontres de Coupe de Pays de la Loire Féminines Crédit Mutuel sont fixées le Dimanche à 15h00.

Les demandes de changement de date et/ou d'horaire devront être effectuées selon la procédure « Modification de match » sur Footclubs dans les formes et délais réglementaires.

Le calendrier des prochains tours est fixé ainsi :

- 2^{ème} tour : Dimanche 28 janvier 2018
- 3^{ème} tour : Dimanche 1^{er} avril 2018
- 4^{ème} tour : Dimanche 29 avril 2018
- 5^{ème} tour : Jeudi 10 mai 2018 (Ascension)
- Finale à fixer

Ce calendrier est susceptible d'être modifié en fonction des éventuels matches, reportés ou à rejouer.

🔗 Règlement de la Coupe des Pays de la Loire Féminines – 2017/2018

La commission attire l'attention des clubs sur les points suivants du Règlement précité.

- 1) Article 1 – Epreuve – Carton Blanc
- 2) Sauf dispositions contraires prévues au présent règlement, les Statuts et Règlements Généraux de la L.F.P.L. s'appliquent à la Coupe des Pays de la Loire Féminines.
En conséquence, l'exclusion temporaire (carton blanc) est applicable pour les rencontres de Coupe des Pays de la Loire Féminines dans les conditions fixées à l'annexe 12 des Règlements de la L.F.P.L..
- 3) Article 6 – Déroulement des rencontres :
 - Les clubs ont la possibilité d'inscrire 16 joueuses sur la feuille de match – Il peut être procédé au remplacement de 3 joueuses. Pour les 2 premiers tours, les joueuses peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçante et, à ce titre, revenir sur le terrain.
- 4) Article 7 – Règlement Financier
 - Le club recevant gardera sa recette. Il sera débité, au titre des frais d'organisation, d'un forfait dont le montant est fixé chaque saison par la Ligue et défini en annexe 5, et assurera le paiement des frais de déplacement du ou des arbitres désignés et du délégué.
 - Les frais de transport du club visiteur resteront à sa charge. Au-delà de deux tours de déplacements consécutifs, les frais de déplacements lui seront réglés automatiquement par la Ligue.

3. Matches non joués

Match – 19638287 : Montreuil Juigné BF 1 / Le Breil Mézière US 1 – Championnat Régional 2 Féminines « B » du 05 novembre 2017

La commission prend connaissance des pièces versées au dossier.

Considérant que le club de Le Breil Mézire US n'a présenté aucune joueuse sur le terrain un quart d'heure après l'heure fixée pour le commencement de la partie (article 26.3 du Règlement des Championnats Régionaux et Départementaux Seniors Féminines),

Décide :

- Match perdu par forfait à l'équipe de Le Breil Mézire US 1 sur le score de 3-0 pour reporter le bénéfice à l'équipe de de Montreuil Juigné BF 1 (article 26 du Règlement des Championnats Régionaux et Départementaux Seniors Féminins),
- Amende de 60,00 € (égale aux droits d'engagement) au club de Le Breil Mézire US (article 26.9 du Règlement des Championnats Régionaux et Départementaux Seniors Féminins),
- Remboursement des frais de déplacement de l'arbitre (soit : 30,47 €) qui seront mis au débit du compte du club de Le Breil Mézire US (article 26.9 du Règlement des Championnats Régionaux et Départementaux Seniors Féminins).

4. Forfait Général

➔ Courriel d'Orvault SF – Forfait Général – Championnat Régional U18 Féminin « A »

La commission enregistre le forfait général de l'équipe d'Orvault SF en Championnat Régional U18 Féminin « A » adressé via la messagerie officielle du club par un courriel en date du vendredi 03 novembre 2017 – 09h57'

- Amende de 60,00 € (égale aux droits d'engagement) à Orvault SF.

5. Point sur les Championnats Régionaux Féminin - 2017/2018

➔ Championnat Régional 1 Féminin

La commission prend connaissance du classement établi au 06 novembre 2017.

➔ Championnats Régionaux 2 Féminins

La commission prend connaissance des classements établis au 06 novembre 2017.

➔ Championnats Régionaux U18 Féminin

La commission prend connaissance des classements établis au 06 novembre 2017.

6. Calendrier

➔ **Prochaine réunion** : A fixer pour tirage du 2^{ème} tour de la Coupe des Pays de la Loire Féminine.

Samedi 27 janvier 2017 une réunion de travail est prévue au Centre Régional Technique de la L.F.P.L. à Saint-Sébastien sur Loire.

Le Pilote de Pôle

Gabriel GÔ

Le Président

Daniel ROGER

Le Secrétaire

Florent MANDIN